

Au Conseil Communal

Séance du 13 mars 2024

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : Mme Méry Rüfenacht, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Katarzyna Piotrowska et M. Daniel Oulevey. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. La Présidente implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence et les délégués de la Coreb et de Lidl, qui feront une présentation plus tard, sont salués. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2023
4. Communications municipales
5. Présentation de la Coreb
6. Présentation du projet Lidl aux Troches
7. Rapport de la commission Règlement communal sur l'utilisation des systèmes de vidéosurveillance. Préavis n° 01/2024
8. Rapport de la commission Assainissement de la rive droite de l'Arbogne (1^{ère} étape) / Ch. du Châtelard – Ch. du Mont – Imp. du Petit-Chêne – Rue des Moulins. Préavis n° 02/2024
9. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- La Présidente annonce avoir reçu plusieurs cartes de vœux de fin d'année 2023 de diverses entités. Ces cartes seront mises à disposition à la fin de la séance pour les personnes qui souhaitent les lire.
- Elle remercie les différentes sociétés locales qui l'ont invitée à leur apéritif de fin d'année soit le football club, le tir, le sportfit et le chœur d'hommes.
- Elle a également participé aux soirées annuelles du chœur d'hommes et de La Lyre.
- Elle fait part de sa pleine satisfaction du début de collaboration avec la nouvelle secrétaire, Mme Chaney Richard, et donne lecture du pv de la remise officielle des archives.
- Le 2 mars, elle a participé à la mise des vins et le lendemain aux votations.
- Elle transmet les informations concernant le nouveau système de paiement des jetons de présence, soit par virement bancaire :
 - Les paiements pour les commissions des différents préavis sont effectués le jeudi suivant la validation des présences, sans envoi d'avis.
 - Pour les séances du Conseil et les votations, le versement est prévu la semaine après le dernier conseil de l'année en décembre, sans envoi d'avis. Détails disponibles sur demande auprès de notre boursière communale.
 - Pour les associations intercommunales (ORPC, SDIS, ARAJ, etc.) les jetons sont versés entre décembre et mars, après réception des décomptes des entités, avec détails fournis (papier ou mail) aux bénéficiaires.
- Les personnes n'ayant pas encore transmis leurs coordonnées bancaires sont priées de le faire rapidement.

Correspondance

- Fin décembre, Mme Fabienne Moll transmet ses vœux et remerciements pour le cadeau qu'elle a reçu lors de sa dernière séance et souhaite autant de satisfaction qu'elle en a eue à Mme Marlène Chaney Richard.

2. Assermentations

Le bureau n'ayant reçu aucune proposition du Parti PLR pour le remplacement des deux sièges vacants, ce point de l'ordre du jour est donc sans objet.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

4. Communications municipales

Mme Ariane Baux Jaquemet

- Cette année, lors de la mise des vins, le concept de la dégustation sur le pont de danse et le repas à la grande salle ont connu une augmentation de fréquentation mais le chiffre d'affaires a légèrement baissé par rapport à 2023, tout en maintenant des prix moyens stables. Les artisans de bouche corçallins ont présenté leurs produits tandis que la fanfare des Planteurs de tabac a interprété quelques morceaux.
- Lors de la livraison des vins, les 26 et 27 avril, un Galotta, cépage 100% suisse, vinifié et élevé en fût de chêne pendant 2 ans, pourra être dégusté. Son étiquette est l'œuvre du peintre corçallin Frédy Meystre.

M. Pierre-André Rapin

- Les travaux de la route du Grand Chemin, préavis n°08/2023, débuteront le 15 avril 2024 et s'effectueront par étapes. En premier, le tronçon entre la rue du Collège et la route Vers-chez-Cherbuin dont le trafic sera réglé par des feux sur une demi-chaussée. Une piste sera aménagée sur la parcelle communale pour accéder au dépôt de chantier des Petits-Longs-Champs afin d'éviter la circulation de véhicules lourds devant la garderie et la place de jeux.

Mme Josephine Rapin

- Grâce à une meilleure communication dans notre déchetterie et à l'engagement des deux nouveaux auxiliaires, une légère baisse des objets encombrants a été constatée. En réponse à cette diminution et dans le but de faciliter la vie de nos concitoyens, la benne à objets encombrants sera à nouveau ouverte les lundis dès le 18 mars 2024. Les horaires étendus restent inchangés.

5. Présentation de la Coreb

La parole est donnée à Monsieur Olivier Piccard, Président, et à Madame Christelle Losey et Monsieur Lionel Conus, secrétaires régionaux, pour la présentation de leur association la Coreb.

Après un temps de questions-réponses, la présidente les remercie pour leur disponibilité et leur présentation très complète. Ils quittent l'assemblée.

6. Présentation du projet Lidl aux Troches

La parole est donnée à Madame Aziri, cheffe de projet expansion-acquisition pour Lidl Suisse Romande, et M. Ludovic Labastrou, directeur immobilier pour Lidl Suisse Romande et responsable du projet à Corcelles, pour la présentation du projet de construction d'un entrepôt de produits frais dans la zone des Troches.

Ils apportent des réponses à une variété de questions qui leur sont adressées et précisent que le site www.lidl-corcelles.ch est bien détaillé sur ce sujet.

La Présidente les remercie pour leur présence et les renseignements fournis. Ils quittent l'assemblée.

7. Rapport de la commission Règlement communal sur l'utilisation des systèmes de vidéosurveillance. Préavis n° 01/2024

La parole est donnée à M. Steve Lambelet pour la lecture des conclusions du rapport de commission

M. Pascal Allenbach souhaite connaître la durée de conservation des images.

M. Daniel Givel ne dispose pas de la réponse car la priorité actuellement est de faire adopter un règlement. Ce type de questions sera abordé après son acceptation.

M. Steven Capone répond que, sauf erreur, ce délai est de 7 jours.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'adopter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

8. Rapport de la commission Assainissement de la rive droite de l'Arbogne (1^{ère} étape) / Ch. du Châtelard – Ch. du Mont – Imp. du Petit-Chêne – Rue des Moulins. Préavis n° 02/2024

La parole est donnée à M. Nicolas Ripoll pour la lecture des conclusions du rapport de commission

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'autoriser les travaux pour l'assainissement de la Rive droite de l'Arbogne – 1^{ère} étape – Chemin du Châtelard – Chemin du Mont – Impasse du Petit-Chêne – Rue des Moulins, tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'315'000.- pour effectuer ces travaux d'infrastructures tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire les subventions de l'ECA.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 1'000'000.-, ainsi que le prélèvement du solde de CHF 315'000.- sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'autoriser la Municipalité à amortir une partie des investissements routiers financés par les liquidités courantes par le compte n°43.331 "Amortissements sur routes" par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte n° 9282.2 "Réserve pour aménagements routiers".

9. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

FOREMS – Mme Sandrine Rapin

- Lors de l'assemblée du 28 février 2024, a été nommée Mme Monique Picinali au poste de présidente et M. Christophe Blaser a été élu comme nouveau membre du comité.
- Les budgets de la FOREMS et des Cerisiers ont été acceptés à l'unanimité.
- L'EMS Les Cerisiers a obtenu la certification ISO 9001.
- Cette année, dans le cadre de ses 40 ans, l'EMS prévoit un événement lié à cet anniversaire.
- Le projet architectural gagnant du futur EMS de Payerne a été finalisé avec l'entreprise Architecte STOA à Neuchâtel.
- Le déménagement de l'EMS les Cerisiers est reporté en août 2028.
- Une étude est en cours concernant la faisabilité d'une fusion entre la FOREMS et La Fondation des Noisetiers.

ASIPE – M. François Vessaz

Le 18 janvier dernier, deux préavis ont été acceptés, le n° 05/2023 (Remplacement de composants informatiques dans les bâtiments ASIPE) et le n° 06/2023 (Création de salles de classes provisoires à Rammes et Corcelles). Le préavis n° 04/2023 est accepté avec amendement. L'article 1, pour le crédit d'étude de faisabilité concernant l'extension du site du collège de la DLT, est accepté. L'article 2, pour le crédit de construction pour une nouvelle bibliothèque mixte, a été refusé sur proposition de la commission des finances, ce qui modifie l'article 3 a un montant total de CHF 45'000.- au lieu de CHF 575'000.-.

10. Divers et propositions individuelles

M. Damien Coucet a été surpris d'apprendre, lors du conseil en décembre, le bouclage du préavis n° 01/2023, aménagement d'une place multisports, avec un bénéfice car des travaux ont été effectués cette année et d'autres restent encore à faire.

M. Pierre-André Rapin précise que ces travaux concernent l'aménagement extérieur. Ils n'étaient pas prévus dans le préavis n° 01/2023 et seront comptabilisés dans le compte d'entretien.

M. Damien Coucet demande où sont les barrières indiquées sur les plans du préavis n° 01/2023 pour l'accès à la place multisports car elles ne sont actuellement pas installées.

M. Pierre-André Rapin le remercie pour cette remarque car effectivement il s'agit d'un oubli qui sera rectifié dans les plus brefs délais.

M. Damien Coucet aimerait connaître l'avancement du projet de la route du Collège.

M. Daniel Givel indique que le nouveau concept de circulation soumis à la DGMR, soit faire un double sens avec une barrière qui se ferme pendant les heures d'école, a été refusé pour des raisons de sécurité. Il est maintenant question de déterminer s'il faut envisager un nouveau projet ou maintenir celui en cours avec éventuellement l'ouverture de la rue Vers-l'Église qui serait la seule modification jusqu'à la fin de la mesure expérimentale. Cependant l'idée du sens unique semble être une solution plus appropriée en lien avec le nouveau collège en 2027-2028.

M. Christian Favre informe qu'il a, à plusieurs reprises, été interpellé par une personne malentendante concernant la sonorisation de la grande salle. Comme il n'a toujours pas eu de réponse à son mail fait à la Municipalité, il souhaite savoir si une mise en œuvre d'une ceinture acoustique ou magnétique sera prochainement prévue.

M. David Sanchez a bien reçu sa demande et indique que ces travaux sont prévus dans le cadre de rénovation de la grande salle.

M. Christian Favre précise que les personnes malentendantes sont considérées comme des personnes handicapées sensorielles et préconise de se référer à la loi LHand.

M. Pascal Allenbach demande quand aura lieu la rénovation de la grande salle.

M. David Sanchez indique qu'actuellement il récolte des informations/offres à ce sujet et qu'un préavis est prévu normalement d'ici le prochain conseil.

M. Pascal Allenbach a remarqué que les projecteurs du terrain de foot ne sont pas totalement éteints le soir et demande si la Municipalité en est consciente.

M. Pierre-André Rapin est informé de cette situation et va demander des explications à l'éclairagiste. Il apportera une réponse lors du prochain conseil.

M. Steven Capone remercie la Municipalité pour la rapidité et l'efficacité concernant la gestion de la rupture de canalisation à la rue des Péralles.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 heures 42.

Approuvé en séance du

19 juin 2024

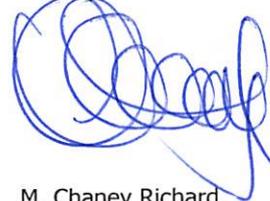
La Présidente 2023-2024



M. Rüfenacht



La Secrétaire :



M. Chaney Richard